

INTRODUCTION

Jean-Philippe Milet

Nous présenterons dans un premier temps les attendus de la problématisation de la notion et, dans un second temps, la table des matières avec le principe de sa construction.

ATTENDUS POUR UNE PROBLÉMATISATION

Aporie

Est “moral”, nous apprend le dictionnaire de Littré, “ce qui concerne les mœurs”. Les “*mores*”, pluriel latin, désignent les contenus variés des coutumes et des usages qui s’établissent entre des hommes dans les sociétés et entre les sociétés. Soit l’hospitalité, en usage, nous dit Tacite [*La Germanie: l’origine et le pays des Germains*, trad. Patrick Voisin, Paris, Arléa, 2009], chez les Germains – on la sait repérable chez bien des peuples, sous des modalités variées, sous des latitudes diverses: inviter l’arrivant à franchir le seuil, lui faire place au foyer, l’accueillir au repas, lui offrir l’abri pour la nuit, peut-être plus d’une nuit. Elle a tout à la fois le caractère d’un fait établi et d’une exigence: on manque à l’honneur en refoulant l’arrivant au seuil. Qu’est-ce qu’une exigence? L’exigibilité d’un comportement, c’est la possibilité d’y manquer. Ainsi, les mœurs renferment-elles un écart entre le fait et le droit, entre la facticité de la manière d’être (latin *mos*) et l’idéauté de la norme. Cet écart contient la possibilité d’une *epochè*, d’une suspension du jugement: c’est le moment où l’“univers de la loi” [Jean-Toussaint DESANTI, *Un destin philosophique*, Paris, Grasset, 1982, partie V, A et B], c’est-à-dire le monde vécu de la norme, entre en crise sous la forme d’une question: qu’est-ce qui est exigible au titre de la conduite? Qu’est-ce qu’une norme de conduite? Le vivant qui se laisse saisir par cette question se désigne du nom d’homme, et assume la position de l’agent moral, en tant qu’il reconnaît que la responsabilité lui incombe

d'instituer des usages, c'est-à-dire des rapports de convenance susceptibles d'ordonner ses liens avec ses semblables. Cela implique de répondre à la question : qui sont mes semblables ? "Morale" se dit d'une situation dans laquelle la question de la convenance surgit au cœur d'un monde d'usages. L'agent moral est celui/celle qui s'est reconnu(e) exposé(e) à la question, et saisi(e) par sa pertinence et son urgence.

S'il n'y a pas de morale sans mœurs, il pourrait bien y avoir des mœurs sans morale : est moral, précise Littré, "ce qui est conforme aux bonnes mœurs". Autrement dit, sont morales les mœurs conformes à ce qui est bon, c'est-à-dire au bon comme tel, ou à l'idée du bien. Les mœurs non conformes sont mauvaises : ainsi, les "femmes de mauvaise vie", celles qui parlent et boivent au café, en compagnie des hommes ou entre femmes, figurent comme des exemples de conduites jugées répréhensibles en plus d'une époque, sous plus d'une latitude, et dans des mondes d'usages fort variés. On voit par-là que les mœurs, observables dans leur régularité comme coutumes et valant comme usages ou convenances, comprennent en leur structure essentielle un écart entre le contenu, empiriquement donné, de la variété des conduites, et la forme pure de l'exigible, de ce qu'il convient de faire et d'être, de ce que l'on doit faire, de ce que l'on doit être. L'usage renferme en lui une différence essentielle entre la familiarité des mœurs et la forme pure du devoir. Ou encore, entre l'évidence commune de la coutume et la question inquiète de la norme de ce qui est moral. Tournée vers l'idéalité de la norme, l'exigence intraitable du devoir juge les mœurs ; enfoncée dans l'évidence des gestes familiers, la coutume perpétue des manières d'être et de faire, sans soupçonner qu'elles sont questionnables ; surtout, sans soupçonner que l'usage, comme convenance, abrite l'écart du fait et de la norme, la question de ce que c'est qu'une convenance et, par conséquent, les conditions de sa crise et de l'effondrement de son monde. Voilà la morale au rouet, c'est-à-dire dans l'aporie : coutumière, il lui manque la dimension de l'inquiétude quant à la convenance ; en quête de légitimité, c'est-à-dire d'un fondement du devoir, elle est coupée du monde-de-vie qui lui assure une donation de sens ; elle a d'avance détruit tous les contenus qu'elle a vocation à déterminer.

Problématisation

Entre la facticité des usages et le formalisme d'une entreprise de légitimation, n'y a-t-il pas place pour quelques médiations ? L'exigence de questionnement, immanente à l'usage comme inquiétude de la convenance, élabore une réflexion sur la qualité morale des mœurs sous l'espèce d'une élucidation de la vertu : pratique et théorie de la convenance, disposition et culture – l'éducation comme exercice et comme transmission. Justice – je détermine ce qui me convient par égard à ce qui convient à l'autre, je m'en tiens à ma part ; intelligence – savoir ce que justice veut dire ; courage – l'effort de la convenance ; mesure : l'unité des trois, qui résiste à l'excitation des appétits. Voilà la vie bonne – le bonheur. La vie bonne se vit en se sachant : mais le savoir du souverain bien est de soi une forme de vie ; que reste-t-il de l'hospitalité et des plaisirs de la taverne ? Philosophe, dit-on est celui – celle ! – qui contemple le souverain bien comme l'activité même de sa propre contemplation : est-il de la juridiction d'une telle excellence d'arbitrer entre les futilités de la vie de café ? Savoir si les femmes sont autorisées à y paraître "en cheveux" ne peut être l'occasion que d'un exercice d'ironie. En sorte que la vertu est condamnée à s'exercer sans se penser, ou à se penser sans s'exercer.

Que faire ? Qui être ? Dès que la question de la vertu est posée s'effondre la possibilité de la parole la plus proprement grecque : *dèlon oti*, il est clair que... plus rien ne devient clair, que le règne de l'*adèlon* ou de l'*incertum* (Cicéron). Rien n'est clair que l'effondrement de toutes les évidences. Si de soi la morale abrite une exigence de vérité, l'exercice de la vertu s'établit comme séjour résolu dans l'indécidable : il n'y a de morale que *sceptique*. Paraître à la taverne en cheveux ou demeurer au gynécée : il n'y a de morale qu'à maintenir la balance entre les deux. On voit par là qu'il n'y a de morale que dans l'univers du discours : et voilà la morale débarrassée des mœurs. C'est-à-dire d'elle-même ! Il faudra bien retrouver le chemin de la décision : c'est la question d'un effort de rationalisation, en vue de la certitude.

Boire des cocktails alcoolisés ou non alcoolisés : une doctrine de la vertu doit-elle trancher ? N'est-ce pas à l'agent d'en décider, en toute liberté ? Cette liberté livre-t-elle tous les agents à l'illimitation de leurs appétits ? À moins que la raison ne renferme en elle la norme lisible d'une certitude ; ou qu'une régulation immanente à la sensibilité n'enseigne à l'agent le mélange et la dose qui lui conviennent pour vivre

libre, sain, bon et heureux. “Morale” qualifiera un mode d’existence habité par le souci d’un effort de rationalisation. Le risque d’un formalisme déracinant la morale des mœurs pourrait bien être compensé par la possibilité de lier le souci procédural d’un critère du devoir à l’auto-nomie, comprise tout à la fois comme un principe et un sentiment : se reconnaître autonome, c’est reconnaître en soi le signal d’une disposition au respect de la Loi (*nomos*); “vertu” nomme alors la reconnaissance de la liberté en la personne, nom de l’agent moral; le contenu de la pure forme de la loi, c’est le respect de la personne. Et la personne, c’est l’humain. Reste à déterminer les conditions sous lesquelles les mœurs se laissent éclairer à la lumière d’un concept de la rationalité morale, ou encore, la rationalité morale prend racine dans un sol de coutumes, et déploie son effectivité dans un monde d’usages : les fondements de la rationalité morale se laissent toujours élucider dans des conditions historiquement déterminées. N’est-ce pas dans des conditions historiquement déterminées que se laisse décider la valeur de l’“euthanasie”, c’est-à-dire de la mort en tant que médicalement assistée ?

Une fois encore, on reconnaît la morale déchirée entre la rationalité du jugement et l’effectivité des mœurs, c’est-à-dire de la vie. Une vie qui ne se pense pas, une pensée qui ne se vit pas : aporie de l’expérience morale. À moins qu’une vie qui ne se pense pas, ce ne soit une vie assez sage, assez intelligente pour ne pas s’imposer les inhibitions de la conceptualisation : alors *morale* qualifie l’expérience d’une force qui va jusqu’au bout de ce qu’elle peut. *A contrario*, une morale qui ne se vit pas, c’est une vie déficiente, expérience d’une force qui ne va pas jusqu’au bout de ce qu’elle peut, cassée, si on veut le dire dans la langue du philosophe Gilbert Hottois, par une “transcendance noire”. Y trouvera-t-on argument pour disqualifier tout effort praxéologique de réflexivité de la vie morale ? Non, si par réflexivité de la vie morale, on entend l’élaboration réfléchie d’une forme de vie, le souci, interne à l’agent moral, d’une stylisation de sa conduite, voire, de son existence.

De la vertu du mot “norme”

Le problème de la vertu est souvent présenté comme problème de la norme. *Norma*, c’est la rectitude de l’équerre. Le mot “norme” appartient initialement au vocabulaire de la technique : il se définit comme l’adéquation d’une structure à sa fonction. Notons qu’une norme

technique impose une obligation au technicien. De là, sa double extension juridique et morale. Juridique : la norme est l'obligation dont le non-respect peut être sanctionné. Morale : la norme est le caractère idéal du contenu de l'obligation, par opposition à son sens statistique, qui définit la norme comme une moyenne des comportements. Pourquoi parler de norme plutôt que d'obligation ? La norme morale définit une condition de rationalité/légitimité au fondement d'un ordre social donné. C'est donc la viabilité d'un ordre social qui constitue son horizon de sens : la norme morale et la norme juridique sont deux espèces de la norme sociale. La norme sociale se constitue par analogie avec la norme technique : elle répond à la préoccupation d'une mise en sûreté des rapports sociaux, sa vocation réside dans sa fonctionnalité, et sa fonctionnalité se reconnaît à la qualité du consensus qu'elle rend possible pour autant que les comportements des individus s'y conforment.

Cependant, une cinquième signification de la norme doit être convoquée : la norme biologique définit un caractère spécifique qui décide de l'appartenance de l'individu à l'espèce, c'est-à-dire de sa conformité à ce caractère. L'écart à la norme est susceptible de variation quant à son ampleur : les conditions d'application du concept de la norme biologique dépendent des méthodes et des modes d'administration de la preuve des sciences biologiques. Le champ médical entre dans l'extension de l'application du concept de norme biologique, et il en modifie les conditions : on définira comme pathologique l'exercice d'une fonction qui présente un écart par rapport à une norme spécifique. La normativité morale repose-t-elle sur une analogie avec la normativité biologique ? Comparaison n'est pas raison, analogie n'est pas identité, et une norme morale, si cela se conçoit, n'est ni une norme technique ni une norme biologique. Mais le fondement de l'analogie entre la norme technique et la norme sociale impose une analogie avec la norme biologique : la norme morale est sociale dans la mesure où la viabilité de l'ordre dépend de son efficience. Or la viabilité se dit d'un organisme : un nouveau-né est dit viable à la naissance, cela vaut pour le veau comme pour l'humain. La désuétude de cet usage n'affaiblit nullement l'analogie : c'est bien la viabilité de l'ordre que soutient la norme sociale. Quelle hiérarchie des champs commande l'analogie ? Repose-t-elle sur la priorité du champ biologique ou du champ technique ? La norme est historiquement technique avant d'être biologique : Aristote et Buffon l'ignorent. Mais la viabilité est d'usage ancien. Une norme technique fait la fonctionnalité et la robustesse de l'outil ;

une norme biologique fait la viabilité de l'organisme vivant, qui supporte les prédicats de robustesse et de fonctionnalité. Une norme sociale fait la viabilité de l'ordre. N'est-il pas à propos de nommer morale la norme qui s'impose à l'individu vivant en société ?

Mais c'est peut-être oublier une dernière signification, qui pourrait bien supporter la structure entière de l'analogie. En psychologie, la norme qualifie l'exercice d'une fonction dans le cas d'un agent ou sujet dont les conduites sont supposées commandées non par un déclencheur physiologique de type instinctuel, mais par des représentations, dont la formation dépend du jeu de la fonction et de la norme. La norme psychologique est l'objet d'une représentation assurant par rapport à l'instinct une fonction de relais, de suppléance, de vicariance : elle assure la viabilité de l'organisme par la régulation du comportement. Elle prend effet dans le contrôle par le sujet de ses humeurs, de son agressivité, de ses fonctions végétatives, cognitives, conatives, évaluatives, et ce, à des fins d'adaptation. La fonctionnalité, la viabilité de l'ordre entrent dans l'extension de son concept. L'ordre social repose sur le sujet de la psychologie qui assure le transfert de la norme entre les champs.

L'analogie fonde-t-elle un concept de la normativité morale ? La norme psychologique tient à la fois de la moyenne statistique – le prototype – et de l'idéalité – l'archétype ; en elle, l'idéal se laisse induire du fait statistique ; c'est qu'elle répond à une exigence d'adaptation. Or s'adapter, ce n'est pas entrer en conflit avec ses semblables au nom de la justice, c'est se conformer à la moyenne des comportements. La viabilité de l'ordre fait de l'adaptation une exigence – l'adaptation est la norme. La norme psychologique supprime l'écart de la fréquence et de l'idéalité. Or la convenance abrite de droit, mais encore de fait, un écart entre le fait de la coutume et l'appréciation de sa pertinence. La norme ne peut être l'objet de cette appréciation de pertinence. L'usage abrite un écart entre le fait de la coutume et l'idéalité de la convenance : l'idéalité ne saurait avoir le caractère de la norme.

La question reste ouverte de la pertinence de ce concept, de son extension, de la fécondité du réseau d'analogies auquel il a donné lieu : l'équivocité de la norme psychologique laisse soupçonner la nécessité d'une clarification épistémologique dans les autres champs. En première approximation, l'équivocité ne paraît pas menacer les champs juridique et technologique. Mais il paraît raisonnable de soustraire le champ éthique au lexique et à la rhétorique de la normativité. Reste à déterminer

le concept le plus propre à prendre le relais de la norme pour caractériser la moralité d'un comportement [Georges CANGUILHEM, *La connaissance de la vie*, "Le normal et le pathologique", Paris, Vrin, 1955, p. 166-167].

Les choses

La convocation de la norme pourrait bien être une solution de facilité reposant sur un abus irréflecti de l'analogie. Surtout, l'écart entre la facticité de l'usage et l'idéalité supposée de la norme n'est pas produit, mis en évidence dans la facticité de l'usage. Or il doit tout à la fois s'y préinscrire et s'y prescrire. À quelles conditions ? À condition que l'usage ait le caractère de la chose à faire, de l'affaire et, tout aussi bien, de l'avoir à être – en un français plus fluide : de l'à-venir ou de l'avenir.

L'affaire de la morale consiste en ceci que la morale se laisse distribuer sur l'espace des significations de la chose – *pragma*, l'affaire. Pour le dire en grec : *pragma/pragmata*, l'horizon des choses à faire ; les usages (*kremata*), les axiomes ou l'évidence des plus hautes considérations qui orientent l'existence (*axiomata*). Faire ce que j'ai à faire, par exemple, réparer mon toit... En quoi est-elle "morale" cette préoccupation quotidienne et domestique ? Je m'abrite, je prends soin de moi... des autres, des miens : hospitalité, sollicitude. L'affaire est usage : faire ce que l'on a à faire, c'est le faire quand il faut, comme il convient : réparant le toit de ma maison, j'agis en urgence, mais j'évite de travailler la nuit pour ne pas déranger mes voisins. La réparation protège et prend soin. Et le soin s'entend assez bien comme *axiome* : il est l'exigence lumineuse qui dirige les usages.

Mais il y a une dimension, dans la morale, de transmission – *mathêsis*, *mathêma*, *mathêmata*. Peut être qualifié de moral un comportement digne d'être transmis. L'exigence de la transmission est d'avance impliquée dans l'usage, dans l'axiome qui s'y trouve contenu.

Du fait de la coutume au questionnement sur ce qui vaut en droit : un passage s'opère du préreflexif au réflexif. Ce passage, c'est le surgissement de la question éthique.

Dans sa généralité, le rapport aux choses a le caractère de l'existence. Entendons par existence non le seul fait d'être sur le mode d'une quoddisité insistante et inertielle, mais la présence sur le mode de l'ouverture à l'étant. L'ouverture à l'étant est comportement, le comportement a le caractère de

la production, de l'usage, de la transmission, il est productif, contemplatif. Existence, vie : cela revient-il au même ? Entendons par "vie" une modalité de cette existence, incluant le métabolisme d'un étant doué d'une puissance susceptible de croître et de décroître selon les rapports dynamiques qu'il entretient avec d'autres étants : les existants, les vivants qui n'ont pas nécessairement le caractère de l'existence, les étants simplement étants (substances), les étants simplement utilisables.

La question de la vertu est la question de l'excellence du comportement. Or le vivant parlant qui se désigne comme homme se comporte aussi envers les choses, au moins en tant qu'il les travaille. Sur le terrain de la production, l'œuvre s'institue en tiers entre les protagonistes d'une relation éthique : travailler seul ou avec autrui, pour soi ou pour autrui ; alternative entre la domination qui soumet l'autre pour le faire travailler et le principe d'égalité comme fondement d'une réciprocité dans l'échange. Le premier terme de l'alternative abrite un choix entre se faire servir ou se mettre au service de l'autre. Distincte de la simple vie ou de la vie nue de l'organisme vivant [AGAMBEN G., *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, trad. Marilène Taiola, Paris, Seuil, 1997], une vie qualifiée s'entend comme vie d'un vivant parlant, mais aussi comme vie d'un vivant travaillant – cela met en jeu la distinction, mais aussi l'articulation de la *praxis* (le rapport à soi de l'agent éthique) et de la *poiësis* (le rapport aux choses, dans l'horizon de la production). Mais le comportement du vivant s'étend au rapport de la vie à soi, à la possibilité de qualifier la vie organique en tant qu'organique, d'en prendre soin. Si l'on convient de penser la vie auto-affectée comme vie charnelle, on intégrera à la problématique de la vertu le soin que la vie charnelle prend de soi. Si la dimension charnelle est intégrée à la vie qualifiée, elle s'entrelace avec les deux dimensions, productive et symbolique – dimension du logos, la pensée et son exposition en une parole en laquelle elle fait signe, entre la latence et la manifestation du sens, entre l'implicite et l'explicite.

Morale se dit d'une vie soucieuse de se délibérer et de décider de sa forme dans le contrepoint d'une crise éthique. C'est le moment de ce que les Grecs nous ont légué sous le terme de *praxis*, c'est le sens le plus éminent de cet héritage. La *praxis* se constitue comme morale dans le suspens de la quotidienneté, des travaux médiés par des outils, de la vitalité sourde de l'organisme. Tout cela, la praxis morale ou éthique le rejette sur ses confins. En même temps, elle se constitue dans le rapport à ses propres confins : elle ne se donne pas forme sans s'ouvrir sur sa limite.

Morale et éthique

Nous avons usé indifféremment des mots “morale” et “éthique”. Nous avons d’emblée écarté la fausse alternative qui passionne les esprits profonds depuis qu’un ministre a décrété que les professeurs de philosophie feraient mieux de dispenser des leçons de morale à leurs élèves que de les ennuyer avec des spéculations sur l’éthique [Ce ministre a dispensé ses lumières dans la dernière décennie du siècle précédent. Son nom ne nous paraît pas mérité d’être retenu]. C’est que la morale est aux mœurs, *mores*, ce que l’éthique est au séjour, *éthos*, compris comme la manière dont les usages composent leurs rythmes en un monde. Peut-on ne pas faire droit au thème du concours ? Il a nom *morale*, et non “éthique”. Pourquoi privilégier la morale ? La moralité est la qualité de ce qui est moral ; l’éthicité est la qualité de ce qui est éthique. Les deux parlent de l’essence de la conduite soucieuse de ce qui convient. Mais “moralité”, comme on parle de la moralité d’une fable, dit la leçon qu’il convient de tirer d’une situation. La morale contient et articule l’éthicité et la moralité, le cas de figure qui autorise ou défie l’analogie et l’induction. Y a-t-il des leçons de morale ? “La leçon de morale” : beau sujet de dissertation ou, mieux encore, de leçon.

LES GRANDES LIGNES

L’architecture

1 Une série de références distribue les prédicats de la morale entre coutume et formalisme du devoir, vertu et bonheur ; elle intègre une interrogation radicale sur l’évidence de ce qui peut fonder une morale – Idée du bien –, soit le scepticisme. Entre passion et raison, *pathos* et *logos*, elle répartit l’exigence de mesure : savoir du corps attentif à ses sensations ; privilège de la représentation qui juge les sensations.

Et elle finit par tracer un cercle : la morale se dit d’une vie soucieuse de sa propre mise en forme ; la vertu ; affirmation immanente à la vie, à sa nécessité, à sa puissance. Morale juge de la vie ? Au risque de la juger de l’extérieur, donc de la nier. Morale immanente à la vie, force vitale ? Au risque de se réduire à une pure affirmation de force, à ne pas inquiéter la vie...